

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

CC-20190708-015

du 08 juillet 2019

n°015

page 1/2

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice :

**PRÉSENTS ( 52 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, J. DUMAS, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N. CASSAN-FAUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, JC. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, C. DAGUISE, P. BIGOT, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, JL. POYANT, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, Y. BOINOT, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGÉ, G. PEROCHON, D. MARTIN, C. PÉPIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, M. PONTHER

POUVOIRS ( 15 ) : L. RABUSSIÉ donne pouvoir à M. LAVRARD

P. MIS donne pouvoir à J. MELQUIOND  
C. FARINEAU donne pouvoir à AF. BOURAT  
M. MONTASSIER donne pouvoir à J. DUMAS  
F. BRAILLARD donne pouvoir à M. BEN EMBAREK  
T. BAUDIN donne pouvoir à F. BRAUD  
D. BEAUDEUX, donne pouvoir à G. MAUDUIT  
G. MICHAUD donne pouvoir à F. MÉRY  
B. MORIN donne pouvoir à C. DAGUISE  
A. GUIMARD donne pouvoir à G. PEROCHON  
L. CLAVÉ donne pouvoir à C. PIAULET  
P. BARBOT donne pouvoir à D. BOIREAU  
JJ. BERTHELLEMY donne pouvoir à Y. BOINOT  
JP. CONTE donne pouvoir à P. VILLETTE  
Y. ÉCALE donne pouvoir à L. JUGÉ

EXCUSES (15) : M. METAIS, E. AUDEBERT, JM. TARDIF, JM. MAZAUD, M. FAVREAU, B. de COURRÈGES, R. GRANDIN, ML. CHABOT, F. REBY, G. WIBAUX, T. PRIEUR, M. GODET, M. CHAINEAU, P. ROCHER, F. SCHMITT

Nom du secrétaire de séance : Dominique BOIREAU

**RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU**

**OBJET : Retrait d'adhésion au label "Station verte" pour les communes de Bonneuil-Matours et Vouneuil-sur-Vienne**

*En 2009, la Communauté d'agglomération avait choisi d'adhérer au label national de "station verte" pour les communes de Bonneuil-Matours et de Vouneuil-sur-Vienne. La modification du référentiel du label impose un engagement dans les communes et de la communauté d'agglomération non tenable à ce jour, notamment sur les sujets de la mobilité, du développement durable, des labellisations des offices de loisirs...*

*Aussi il est proposé au conseil communautaire de renoncer au label "station verte" et de mettre fin à l'adhésion à la fédération dès 2020.*

\* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa I.1 des statuts de la communauté d'agglomération relatif à la compétence de développement économique,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLETAUET**

**Délibération du conseil communautaire**

**CC-20190708-015**

**du 08 juillet 2019**

**n°015**

**page 2/2**

**VU** la délibération n°8 du conseil communautaire du 29 juin 2009, portant sur la demande de labellisation "station verte" des communes de Bonneuil-Matours et de Vouneuil-sur-Vienne,

**VU** le règlement intérieur de la Fédération Nationale des stations vertes, et les modalités de retrait de l'adhésion d'un membre,

**CONSIDERANT** le souhait de la collectivité de quitter la Fédération Nationale des stations vertes,

Le conseil communautaire ayant délibéré, décide :

- de retirer son adhésion à la Fédération Nationale des stations vertes (Loi 1901), « Stations Vertes de vacances » pour les communes de Bonneuil-Matours et de Vouneuil-sur-Vienne,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER

